Nations Unies

S/PV.4204 (Resumption 2)



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4204e séance

Jeudi 5 octobre 2000, à 15 heures

New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/928)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/929)

Lettres identiques datées du 2 octobre 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/930)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/934)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/935)

00-67649 (F)

La séance est reprise à 15 h 20, le 5 octobre 2000.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Malte et de l'Espagne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Balzan (Malte) et M. Arias (Espagne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 5 octobre 2000, qui sera publiée en tant que document portant la cote S/2000/958, et qui se lit comme suit:

> « Au nom de l'Organisation de l'unité africaine, j'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter S. E. M. Amadou Kebe, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies , qui va prendre la parole devant le Conseil de sécurité conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée " La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine ". »

Le Président (*parle en anglais*) : Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39, M. Kebe.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence du Conseil pour ce mois. J'exprime ma reconnaissance à l'Ambassadeur Ouane du Mali pour la compétence et l'expérience dont il a fait montre en dirigeant les travaux du Conseil durant le mois dernier, qui était riche en événements.

Monsieur le Président, vous venez d'un pays qui a beaucoup souffert du colonialisme, de l'occupation, de la construction de colonies de peuplement, du racisme et de la tutelle. Votre pays s'est battu pour son indépendance, sa liberté et sa dignité et vous êtes donc mieux placé pour apprécier la réalité de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes sûrs que, grâce à votre expérience et à votre sagesse, les délibérations et les travaux du Conseil au cours de ce mois seront couronnés de succès.

L'occupation de la Palestine par les colons venus des quatre coins du monde est un problème dont l'Organisation des Nations Unies est saisie depuis sa création. Tous les organes de l'ONU ont traité de cette question, notamment le Conseil, sans pouvoir parvenir à une solution drastique, parce que l'on n'examinait pas la cause principale du problème, qui est en fait le déracinement d'un peuple tout entier, son exil, sa déportation et sa destruction. Outre cela, ceux qui sont restés sont assujettis aux pratiques les plus horribles – notamment la prison, la torture, les meurtres, la destruction des habitations, les châtiments collectifs et la confiscation de terres – et à des attaques quotidiennes par les autorités d'occupation sionistes et les colons racistes pour les forcer à suivre les traces de leurs prédécesseurs.

La révolution continue de ce peuple prouve à ceux qui refusent la présence du peuple palestinien que c'est un peuple bien vivant et bien présent. Il lutte encore, même en utilisant des pierres, pour sa survie et pour une vie libre et digne ainsi que pour préserver ses droits sur sa terre, sur laquelle il a vécu pendant des millions d'années et dont les colons sionistes essayent de le déraciner.

Le monde entier a vu sur les écrans de télévision ces derniers jours des dizaines de jeunes sans défense et des enfants être tués de sang-froid et des centaines d'autres être blessés par les balles des tireurs d'élite, par des grenades, par des bombes à fragmentation, par des missiles tirés par des chars et par des roquettes lancées par des hélicoptères. Le meurtre d'un enfant palestinien, Mohammed Al-Durra, a choqué la conscience du monde et suscité les sentiments internationaux. Beaucoup d'autres scènes et images atroces n'ont pas

été filmées par les caméras des correspondants. Tout cela indique une chose : il y a un dessein prémédité de tuer, de massacrer et de procéder à un véritable holocauste puisque les sionistes ont imposé leur identité étrange au cœur du monde arabe depuis cinq décennies. Ils l'ont fait pour créer et perpétuer de nouveaux faits accomplis.

Ce scénario sanglant se reproduit chaque jour en Palestine occupée. Des colonies de peuplement sont lourdement armées d'armes meurtrières. Des colons racistes provoquent la population autochtone sans défense et tuent les membres de cette population. On assiste à des massacres qui rappellent les films d'Hollywood décrivant l'Ouest sauvage et brutal. La terre est confisquée. Une armée d'occupation protège les sionistes. Une super-puissance donne des armes meurtrières et protège ces pratiques et empêche leur condamnation mondiale par tous les moyens disponibles au sein et en dehors de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons dit auparavant et nous réaffirmons aujourd'hui qu'il n'y aura aucune solution à l'occupation de la Palestine sans le retour du peuple palestinien sur sa terre et sans l'établissement d'un État indépendant sur l'ensemble du territoire de la Palestine, où les peuples de toutes les religions pourront coexister. Ce qui se passe dans le soi-disant « processus de paix » n'est qu'un simple palliatif. Nous aspirons tous à la paix dans la justice; il ne saurait y avoir de paix sans justice. Les événements qui se déroulent en Palestine sont un maillon dans la chaîne de la révolte de cette population contre l'occupation, l'expansionnisme et l'annexion au nom de sa propre indépendance, de sa dignité et de sa liberté.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que saluer la lutte du peuple palestinien, prier pour ses martyrs et condamner les pratiques génocides israéliennes. Israël a réussi à usurper la Palestine, à déplacer sa population et à contrôler ses fermes, ses terres et ses eaux. Aujourd'hui, il essaye de priver le peuple palestinien de ses mosquées, de ses églises et d'autres lieux de culte. Le massacre qui se produit actuellement dans les territoires occupés n'est pas le premier et ne sera pas le dernier tant que la communauté internationale sera incapable de protéger le peuple palestinien et de l'aider à recouvrer ses droits inaliénables et légitimes et tant que l'Organisation des Nations Unies continuera d'être soumise aux pressions considérables d'une superpuissance qui essaye de l'empêcher d'exercer son autorité. Aveuglée par sa partialité en faveur du criminel, cette superpuissance justifie par tous les moyens les crimes brutaux et accorde un traitement égal à l'exécuteur et à sa victime pour accorder plus de bénéfices au criminel et pour satisfaire le lobby sioniste à des fins électorales.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'être honnête avec lui-même et d'exercer son autorité en adoptant des mesures dissuasives en vertu du mandat que lui confère la Charte. Le Conseil doit mettre fin à cette agression israélienne brutale et barbare contre le peuple palestinien. Le Conseil peut-il le faire? Où est l'intervention humanitaire dont nous entendons parler tous les jours dans ce bâtiment? Où est la défense des droits de l'homme? Où est le respect de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre? Si cette question concernait l'Iraq, la Libye ou le Soudan, même par voie de simples allégations, le Conseil n'aurait pas attendu tout ce temps pour adopter des résolutions et appliquer des sanctions.

Pour terminer, nous demandons au Conseil, tout d'abord, de prendre des mesures efficaces pour accorder une protection totale au peuple palestinien et à ses biens, conformément aux principes du droit international et à la quatrième Convention de Genève de 1949; deuxièmement, de condamner les pratiques de style nazi perpétrées quotidiennement par les sionistes dans les territoires occupés par ceux qui disent avoir été les victimes d'un holocauste aux mains d'exécuteurs nazis et qui appliquent à la perfection ces mêmes pratiques contre les Palestiniens; troisièmement, de condamner l'utilisation des armes meurtrières et des bombes à fragmentation qui sont interdites au plan international contre des manifestants palestiniens sans défense; et quatrièmement, de punir les criminels qui ont provoqué l'effusion de sang et commis les crimes en assurant qu'ils sont jugés devant une cour internationale pour leurs crimes de guerre et de génocide.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) *(parle en arabe)* : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité ce

mois-ci. Nous exprimons également nos compliments à l'Ambassadeur du Mali pour la façon remarquable dont il a dirigé le Conseil le mois dernier. En outre, merci, Monsieur le président, d'avoir convoqué cette importante réunion.

La délégation du Soudan tient à exprimer ses sincères condoléances aux familles des martyrs du courageux peuple palestinien, victime des récentes agressions et oppressions israéliennes qui se poursuivent.

Il y a sept ans, la communauté internationale avait eu l'espoir que le processus de paix permettrait de parvenir à une solution globale et durable de la question du Moyen-Orient, surtout celle de la Palestine. Néanmoins, cet optimisme s'est estompé jour après jour, du fait de l'intransigeance d'Israël qui a systématiquement refusé d'appliquer les résolutions de la légitimité internationale.

La visite d'Ariel Sharon à Jérusalem, qui a profané les sites sacrés et les actions meurtrières qui ont suivi et qui n'ont même pas épargné les fidèles dans la mosquée d'Al-Aqsa étaient des tentatives de provoquer une réaction de la part des musulmans et de la nation arabe tout entière. Cette visite s'est effectuée sous la protection d'une force terroriste. Le Soudan considère cette visite comme faisant partie d'une série d'actions expansionnistes par lesquelles Israël cherche à consolider ses objectifs de fait accompli et à ôter toute leur signification aux négociations israélo-palestiniennes relatives au statut définitif. Cette visite révèle également le caractère fallacieux des affirmations israéliennes sur la question de la souveraineté de Jérusalem – une question cruciale et chère au cœur des Palestiniens et de tous les Arabes et peuples musulmans.

Ce qui s'est passé et qui continue de se dérouler depuis la dernière semaine de septembre dans les territoires palestiniens occupés – le meurtre gratuit de civils palestiniens sans défense et désarmés – est une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Cette convention s'applique à tous les territoires qui sont sous l'occupation israélienne depuis 1967. Il est clair que l'actuel Gouvernement israélien appuie et donne sa bénédiction à ces actes d'agression, ainsi qu'à la torture et l'intimidation de civils palestiniens désarmés devant les yeux de la communauté internationale, sans que les Israéliens ne montrent aucun signe de remords. Le Soudan condamne de manière vigoureuse les massacres commis à Al-Haram Al-Sharif, massacres au cours desquels des centaines de Palestiniens, y compris des personnes âgées, des jeunes, des femmes et des enfants ont été tués, blessés et handicapés.

La délégation soudanaise est convaincue que, au vu des crimes haineux perpétrés contre le peuple palestinien désarmé, le Conseil de sécurité assumera sa pleine responsabilité et le protégera contre le meurtre et la torture auquel les forces israéliennes le soumet en recourant aux armes de destruction les plus perfectionnées. Nous demandons également au Conseil qu'il exige d'Israël d'appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et de se retirer de tous les territoires arabes occupés, y compris les territoires de la Palestine, les hauteurs du plateau syrien du Golan et les autres parties du Sud du Liban.

Le Soudan demande au Conseil d'exercer les pressions nécessaires sur Israël pour commander l'arrêt de ses pratiques oppressives et de ses violations flagrantes des droits de l'homme, afin d'engager le processus de paix de manière transparente et sérieuse. Le Soudan demande également au Conseil d'adopter le projet de résolution, présenté par le Mouvement des pays non alignés.

L'incapacité du Conseil d'assumer ses responsabilités envers le peuple de Palestine et de faire en sorte que les droits de ce peuple soient rétablis, remet en question la crédibilité du Conseil au sein de la communauté internationale et donne l'impression que le Conseil adopte des politiques sélectives et un double langage.

En conclusion, le Soudan réaffirme son entière solidarité avec le peuple de la Palestine dans sa lutte pour défendre son territoire et protéger sa dignité.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant du Soudan pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wihisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite commencer en vous félicitant, Monsieur le Président, d'avoir assumé la présidence à un moment où le Conseil est convoqué pour examiner une question d'une importance cruciale pour la communauté internationale.

Cette séance d'urgence a été convoquée pour examiner la situation qui se détériore rapidement dans les territoires occupés, y compris Al Qods Al Charif. Ma délégation ne peut qu'exprimer sa profonde préoccupation devant l'agression perpétrée par Israël contre des civils palestiniens désarmés, qui fait de nombreux morts et blessés. Le recours à des tactiques aussi barbares mérite à juste titre la condamnation de la communauté internationale. Nous appelons donc Israël à mettre un terme immédiat à la violence et aux effusions de sang. Malheureusement, ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées qui sont les principales victimes de cette force excessive, meurtrière. La communauté internationale ne peut plus rester les bras croisés face à l'agression impitoyable d'une population sans défense par des forces militaires.

Depuis le début du processus de paix, en 1991, le peuple palestinien a dû subir les atermoiements, les promesses non tenues, et l'intransigeance la plus extrême. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix avait déjà accru la tension dans les territoires, l'espoir et l'optimisme faisant peu à peu place à la frustration et à l'amertume, notamment en ce qui concerne le statut d'Al Qods Al Charif. L'acte de provocation flagrante que constitue la visite de M. Ariel Sharon à Al-Haram Al-Sharif est donc une incitation intentionnelle et délibérée à la violence, et donc cause des destructions matérielles et la perte de vies innocentes.

À l'évidence, il existe en Israël certains éléments résolus à dérailler le processus de paix, et à faire fi des conséquences de leurs actes. Nous avons été encore plus horrifiés de voir qu'en dépit des efforts déployés par les dirigeants palestiniens pour conclure un accord de cessez-le-feu, les actes de violence se sont poursuivis sans relâche et la situation a continué de se dégrader.

Il incombe par conséquent à la puissance occupante de faire preuve de retenue et de respecter les devoirs et les obligations qu'impose la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il est nécessaire de tout mettre en oeuvre pour aider à l'application de ces mesures. La question qui se pose ici avec force est celle de la protection des civils en territoire occupé. Ce n'est que si cette protection est assurée que la situation pourra revenir à la normale – ou presque – en attendant la fin de l'occupation étrangère.

Le Conseil s'occupe de ce conflit depuis longtemps. C'est donc à lui d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'adoption d'un projet de résolution et de commencer dès maintenant à faire appliquer les dispositions de la résolution. En effet, une absence de réaction du Conseil devant les victimes qui s'amoncèlent jetterait des doutes sur sa crédibilité et même sur sa capacité morale de prendre des mesures, cela en particulier alors qu'il a condamné des actes moins graves.

Le recours à la force militaire ne peut jamais faire oublier le fait historique et indiscutable qu'Al-Haram Al-Sharif fait partie intégrante du territoire palestinien occupé, ce qui est rappelé dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il incombe par conséquent à Israël de s'abstenir de recourir à la force dans l'avenir, ce qui ne ferait qu'exacerber une situation déjà explosive sur le terrain.

Les tristes événements de ces derniers jours nous montrent combien la paix est fragile et combien il est essentiel de parvenir à une paix globale reposant sur l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le principe « terre contre paix ». Face à ce type d'actes de provocation et à un tel recours à la force barbare contre une nation et un peuple, il est de plus en plus difficile de convaincre celui-ci qu'Israël est vraiment résolu à faire la paix.

Il faut dépasser la simple rhétorique, non suivie d'actes concrets, pour appliquer les accords de paix déjà conclus. Ne pas le faire aurait des répercussions terribles sur la sécurité dans les territoires occupés, ainsi que dans la région et au-delà. En ce tournant critique, face à la violence qui menace, Israël n'a d'autre option que d'assumer ses obligations solennelles et de poursuivre sérieusement les négociations de paix.

Les incidents violents auxquels nous avons assisté nous rappellent les troubles passés et il serait bon que la communauté internationale prenne conscience du fait que la patience d'un peuple ne dure qu'un temps. Il est temps de se lancer vaillamment dans un processus de paix réel avec les courageux Palestiniens. Nous espérons donc ardemment que les pourparlers en cours à Paris et qui se poursuivront au Caire permettront de mettre un terme au conflit et aboutiront à la reprise des négociations de paix.

Si nous voulons que le millénaire commence sous les meilleurs auspices, nous devons tout faire pour que le peuple palestinien retrouve ses droits nationaux sou-

verains sur un territoire indépendant qui lui appartienne en propre. C'est alors seulement que l'on pourra parler d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hassan (Oman) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser au nom de mon gouvernement nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Votre expérience et vos compétences nous donnent tout lieu d'espérer le succès de ces délibérations. Nous tenons en outre à adresser nos remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Mali, pour l'excellente façon dont il a conduit les travaux du Conseil au cours du mois de septembre.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour poursuivre un débat de la plus haute importance, sur un sujet qui menace la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient : le dernier massacre de civils palestiniens par les forces de sécurité de l'occupant israélien à Al-Haram Al-Sharif et dans les autres territoires palestiniens occupés.

Mon pays exprime sa profonde tristesse et ses condoléances aux familles endeuillées des innocents habitants des territoires occupés victimes de ces événements sanglants. Nous condamnons cette campagne militaire des forces israéliennes comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui s'applique aux territoires occupés depuis 1967.

Les scènes affligeantes que nous ont montrées les médias, dans lesquelles nous avons vu des jeunes, des enfants et des personnes âgées pris dans les feux de la machine de guerre israélienne, qui toucheront certainement l'opinion publique mondiale et inciteront les membres du Conseil de sécurité à prendre une position ferme et responsable contre ceux qui commettent de tels actes.

La question d'Al Qods Al Charif se trouve au coeur de cette crise grave, en particulier en ce qui concerne la partie orientale d'Al Qods et la vieille ville, qu'Israël occupe par la force depuis 1967, de même que le reste des Territoires palestiniens occupés.

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale, les membres du Conseil de sécurité et l'opinion publique internationale se rendent maintenant compte que ce massacre a été déclenché par la visite provocatrice que le dirigeant du Likoud a effectué à Al-Haram Al-Sharif, au mépris des sentiments des musulmans, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés. On ne peut qu'être perplexe devant la décision du Gouvernement israélien, non seulement d'approuver cette visite provocatrice à Al-Haram Al-Sharif – où se trouvent la mosquée d'Al-Aqsa et le dôme du Rocher, qui sont des lieux saints pour les musulmans du monde entier – mais également de lui fournir une protection militaire lors de cette visite même si ce gouvernement en connaissait très bien les incidences. La position d'Israël nous amène inévitablement à mettre en doute l'attitude du gouvernement de ce pays à l'égard du processus de paix et le sérieux avec lequel il souhaite trouver un règlement pacifique et définitif au conflit au Moyen-Orient.

Aujourd'hui plus que jamais, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux dispositions de la Charte et aux principes du droit international, en adoptant immédiatement des mesures efficaces pour forcer Israël à mettre fin sur-le-champ à son offensive militaire, à retirer ses forces des Territoires palestiniens occupés, à s'acquitter de toutes ses obligations et à respecter la quatrième Convention de Genève de 1949. Il est fondamental que le Conseil de sécurité envoie un message clair condamnant ce genre de terrorisme d'État contre des civils, et exige qu'Israël mette fin à son extrémisme militaire.

Pour terminer, nous demandons instamment qu'Israël s'il souhaite la paix au Moyen-Orient, comprenne le caractère délicat de la situation en ce qui concerne Al Qods, qui est un lieu sacré pour les musulmans du monde entier, et évite de prendre des mesures qui pourraient avoir des incidences sur les Lieux saints.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant d'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Samhan (Émirats arabes unis) *(parle en arabe)* : C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, que de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes convaincus que votre expertise dans les affaires internationales contribuera de façon importante au succès des travaux du Conseil au cours de ce mois. Nous souhaitons également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Mali, pour les efforts inlassables qu'il a déployés et les réalisations qui ont découlé des travaux du Conseil, particulièrement durant le Sommet du Millénaire.

Cette séance revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de mettre fin à la situation instable et extrêmement dangereuse dans les Territoires palestiniens occupés. Les incidents actuels ont commencé le 28 septembre, lorsque le chef du Likoud, M. Ariel Sharon, accompagné d'un grand nombre de soldats israéliens, a pris d'assaut l'esplanade d'Al-Haram Al-Sharif. Le lendemain, les forces israéliennes, suivant les ordres du Gouvernement israélien, ont lancé des attaques brutales sans précédent contre les fidèles. Cela a provoqué et exacerbé des tensions et attiré la colère non seulement des Palestiniens mais également du monde arabe et musulman et de tous les membres de la communauté internationale. On a également pu percevoir l'intention dangereuse et insidieuse d'Israël de consolider son occupation des territoires palestiniens, y compris de la ville sainte d'Al Qods Al Charif, le berceau de la civilisation humaine, de la tolérance et des croyances religieuses de la majorité des peuples de la Terre.

Les images indignes diffusées par les médias dans le monde entier montrent clairement la brutalité des massacres et des autres crimes perpétrés par les forces d'occupation israéliennes contre des Palestiniens non armés, y compris des femmes et des enfants. Ces forces ont utilisé des armes de toutes sortes, y compris des hélicoptères, des chars, de l'artillerie lourde, des missiles et des armes qui sont interdites à l'échelle internationale, pour tuer des enfants qui lançaient des pierres et pour saper le processus de paix. Il est très ironique – et inacceptable – que des membres des services de sécurité israéliens se soient déguisés avec des uniformes palestiniens pour arrêter et emprisonner des enfants et des jeunes Palestiniens durant les funérailles des martyrs.

En fait, ce n'est pas la première fois que de telles choses se produisent. Des Gouvernements israéliens précédents ont commis des crimes brutaux similaires contre des Palestiniens non armés, à commencer par les massacres à Kafr Qassem et Deir Yassin, l'occupation de la Palestine en 1948, qui a été complétée en 1967, les massacres de Sabra et Chatila, qui ont été orchestrés et supervisés par Ariel Sharon lui-même au Liban en 1982, ainsi que les massacres subséquents.

Les dirigeants politiques des Émirats arabes unis accordent la plus grande importance aux incidents tragiques qui surviennent dans les Territoires palestiniens occupés, et ont été parmi les premiers à établir des contacts politiques et diplomatiques afin d'endiguer la situation. Parmi leurs activités, je citerai les deux messages que S. A. le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, Président des Émirats arabes unis, a envoyés au Président des États-Unis d'Amérique et au Président de la France, ainsi que d'autres échanges de lettres entre notre Ministre d'État aux affaires étrangères, S. A. le cheikh Hamdan bin Zayed Al-Nahyan, et le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ainsi qu'avec le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans le but de prendre des mesures décisives et efficaces sur le plan international et bilatéral afin de protéger le peuple palestinien et les Lieux saints, et de mettre fin aux crimes que les forces israéliennes continuent de commettre contre des Palestiniens non armés, y compris des enfants et des femmes qui ne font que lancer des pierres. Dans la lettre et dans l'esprit, ces violations contreviennent à toutes les normes du droit international en matière humanitaire, y compris, la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre. Elles soulignent la nécessité d'une reprise des négociations entre les deux parties, Israël et la Palestine, en vue de parvenir à un règlement pacifique basé sur les résolutions pertinentes du droit international. Il faut aussi former une commission d'enquête internationale neutre pour établir l'origine de ces crimes commis contre le peuple palestinien, et empêcher, conformément au droit international, que de tels actes puissent se reproduire.

Malgré la réunion de Paris, qui s'est tenue hier, entre les deux parties en présence du Secrétaire général de l'ONU et de la Secrétaire d'État des États-Unis pour établir un cessez-le-feu et parvenir à une solution pacifique de la situation actuelle, sur la base des résolutions

du Conseil de sécurité et des accords de paix conclus entre les deux parties (Palestiniens et Israéliens), le Gouvernement israélien continue ses massacres, ses arrestations et ses agressions contre le peuple palestinien. On compte plus de 47 martyrs et plus de 2 000 blessés. La plupart d'ailleurs sont dans un état critique. Les forces israéliennes continuent de détruire les centrales électriques dans les villes et les villages. De plus, elles arrêtent et emprisonnent des Palestiniens simplement parce que, comme d'autres peuples du monde, ceux-ci défendent leurs droits légitimes reconnus par les résolutions internationales.

Les Émirats arabes unis condamnent ces incidents, ces événements dangereux, ces violations et les actes brutaux que les forces israéliennes continuent de commettre. Ils tiennent le Gouvernement israélien complètement responsable de ces crimes contre le peuple palestinien et contre la paix et la sécurité dans la région. Par conséquent, nous demandons aux coparrains du processus de paix, aux autres pays participant à ce processus et au Conseil de sécurité, d'assumer leur responsabilités politiques et historiques face à cette situation. Le Conseil est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit défendre ses résolutions pertinentes par des mesures immédiates visant à mettre fin à l'oppression et aux meurtres sauvages commis par les forces israéliennes dans tous les territoires occupés.

Pour finir, nous réaffirmons notre complète solidarité avec le peuple palestinien et l'Autorité nationale palestinienne. Nous soutenons leurs aspirations légitimes à créer un État indépendant avec la sainte ville de Jérusalem comme capitale, le retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie, la Palestine, et la fin de la présence illégale des colons israéliens. Nous soulignons aussi le fait qu'une paix juste et durable dans la région exige l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la base du principe de la terre contre la paix. Si le Gouvernement israélien ne respecte pas complètement les résolutions basées sur le droit international, il n'y aura pas de stabilité au Moyen-Orient, ce qui aura des conséquences sur la sécurité et la paix internationales.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant des Émirats Arabes Unis de sa déclaration.

L'orateur suivant sur ma liste est S. E. M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a été invité par le Conseil au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je donne la parole à S. E. M. Lamani.

M. Lamani (Organisation de la Conférence islamique) *(parle en arabe)* : Une fois de plus le Conseil de sécurité se réunit pour examiner les actes graves et dangereux commis par Israël dans les territoires arabes occupés. Les forces israéliennes ont tué des enfants innocents, des femmes et des personnes âgées. C'est Israël qui poursuit ces activités et ces pratiques allant à l'encontre de la paix, et qui dans le même temps se répand en paroles sur son désir de paix. Ces pratiques et les actes auxquels nous avons assisté ont placé dans l'impasse le processus de paix entamé à la Conférence de Madrid, voici plus de neuf ans. La faute en revient aux positions fluctuantes adoptées par les Gouvernements israéliens successifs vis-à-vis de ce processus, des engagements et conventions qui en ont découlé. Nul ne peut prévoir la portée des dangereuses répercussions qui pourraient résulter de la décision d'Israël de faire marche arrière dans le processus de paix, se dérobant progressivement à ses obligations et faisant fi des conventions.

Monsieur le Président, le Groupe islamique a eu recours à votre Conseil, en se rendant compte que Al Qods bénéficiait d'un statut spécial à l'Organisation des Nations Unies, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Elle a aussi un statut indiscutable du point de vue international. Les résolutions précédentes adoptées par le Conseil offre à la Ville sainte un cadre juridique solide. En réagissant aux provocations et à la machine militaire israélienne, les Palestiniens donnent la preuve de leur foi indéfectible dans le combat qu'ils ont lancé pour l'autodétermination, une vie digne, la liberté, l'indépendance sur leur terre et leur patrie.

Une fois de plus, Israël se trouve à contre-courant de l'histoire et de la tendance internationale en faveur de la paix. Elle s'accroche à ses positions et ses politiques basées sur l'occupation prolongée, des dispositions illégales, l'implantation de colons, la confiscation de biens, la destruction d'habitations, la judaïsation et l'isolement d'Al Qods, l'agression contre les lieux saints musulmans (en particulier la mosquée d'Al-Aqsa), et les châtiments collectifs infligés au peuple palestinien. Tout ceci indique combien Israël est déterminé à saboter le processus de paix, à accroître la tension et à semer l'anarchie dans toute la région.

Une fois de plus, l'Organisation de la Conférence islamique réaffirme sa position ferme en ce qui concerne la question de la Palestine et d'Al Qods, épicentre du conflit au Moyen-Orient. Nous appuyons la position palestinienne, qui repose sur le maintien de la souveraineté à Al Qods, y compris Al-Haram Al-Sharif, qui fait partie intégrante du territoire palestinien, et qui est occupée depuis juin 1967. Étant donné son poids sur la scène internationale, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle fondamental pour remettre le processus de paix sur les rails, en contraignant Israël à appliquer les résolutions du droit international et à respecter les engagements qu'il a signés avec les dirigeants palestiniens. Le peuple palestinien est un partenaire majeur dans le processus de paix. Il ne peut y avoir de paix juste ou durable dans la région si ce peuple ne recouvre pas complètement ses droits légitimes, comme les autres peuples du monde. Il ne peut y avoir de paix sans retrait d'Israël des Territoires arabes occupés depuis 1967.

Le Président *(parle en anglais)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kobayashi (Japon) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, ma délégation vous exprime sa reconnaissance pour nous avoir donné la possibilité de faire connaître les vues de notre pays sur la situation grave à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui au Moyen-Orient.

Le Japon déplore l'intensification des violents affrontements opposant les Palestiniens aux autorités israéliennes à Jérusalem et dans d'autres villes, et au cours desquels plus de 60 personnes, des civils pour la plupart y compris des enfants innocents, ont été tués. Nous condamnons les actes de provocation et sommes préoccupés du recours excessif à la force que nous avons pu voir au cours des derniers jours.

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple japonais, présenter mes sincères condoléances aux familles affligées et exprimer l'espoir sincère d'un prompt rétablissement pour ceux qui ont été blessés.

Dans l'espoir de venir en aide aux blessés et de sauver des vies précieuses, et en réponse à une demande de l'Autorité palestinienne, le Japon a décidé de fournir par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement 500 000 dollars en assistance humanitaire d'urgence pour l'achat d'équipement médical dont le besoin est impérieux en Cisjordanie et à Gaza en cette période de crise.

Il faut éviter qu'il n'y ait de nouvelles victimes et s'atteler dans l'immédiat à mettre fin dès que possible aux affrontements. À cette fin, nous prions instamment les parties concernées d'agir avec la plus grande modération et de s'abstenir de nouveaux actes de provocation et de violence. On ne peut rien obtenir par la violence; celle-ci ne fait que davantage de victimes et laisse des cicatrices profondes dans le coeur des peuples.

Dans ce contexte, le Japon se félicite des efforts diplomatiques que les parties concernées ont faits à Paris pour inverser le cycle de la violence, et nous rendons hommage aux initiatives prises par les États-Unis, la France et l'Égypte pour faciliter ces efforts. Nous lançons un appel aux parties concernées pour qu'elles répondent à l'appel de la communauté internationale et mettent fin à la violence pour éviter une nouvelle effusion de sang.

La crise actuelle témoigne clairement du besoin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. C'est ce que souhaitent désespérément les peuples de la région et ce à quoi la communauté internationale s'est engagée. Nous ne devons pas permettre que cette crise fasse obstacle au processus de paix en cours. Le Japon réaffirme son appui aux efforts faits par les parties concernées pour parvenir à la paix et demeure résolu à aider au processus de paix par le biais de diverses instances et voies internationales.

Le Président *(parle en anglais)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zahid (Maroc) : Monsieur le Président, au nom de la délégation marocaine, je voudrais tout d'abord vous présenter nos sincères félicitations à l'occasion de votre présidence des travaux du Conseil de sécurité pour ce mois, et je voudrais vous remercier d'avoir répondu promptement aux demandes qui vous ont été adressées pour que le Conseil examine d'urgence les événements survenus à Al Qods Al Charif et dans d'autres parties des territoires arabes occupés. Je voudrais également rendre un vibrant hommage à l'Ambassadeur Moctar Ouane et le féliciter pour l'excellence et la compétence avec lesquelles il a conduit les travaux du Conseil pendant le mois de sep-

tembre et le Sommet du millénaire du Conseil de sécurité.

Nous avons regardé avec effroi les scènes inimaginables qui se sont déroulées ces derniers jours sur l'esplanade de la mosquée d'Al-Haram Al-Sharif et dans les différentes villes des territoires arabes palestiniens occupés. Et c'est avec effarement que nous avons vu les forces israéliennes déployer autant de violence face à des manifestants légitimement révoltés après la provocation monstrueuse du chef de l'opposition de ce pays. La police, qui aurait dû empêcher Sharon de commettre l'irréparable, a tiré sur ceux qui ont exprimé la peine, l'émotion et le choc qu'ils ont ressentis à ce moment.

De quelque manière que l'on veuille analyser les faits, ce qui s'est passé est résolument condamnable. Quatre-vingt morts et un millier de blessés ont été dénombrés. Ce sont là des chiffres que l'on relève quand on fait la guerre à une armée et non à une population.

Au moment où nous commencions à entrevoir une lueur d'espoir que la Palestine et Israël allaient retrouver enfin la paix, et essayer ensemble de réparer les dizaines d'années qui ont été perdues pour les centaines de milliers de personnes qui ont souffert dans leur sang et dans leur chair, au moment où nous avons réellement pensé que la sagesse allait dominer et l'emporter sur la haine, on a permis à un homme de remettre en cause tout ce qui a été tissé si patiemment et si courageusement par les hommes de bonne volonté. Il faudra longtemps aux familles endeuillées et encore plus longtemps aux centaines de millions de croyants de par le monde, qui se sont sentis insultés dans leurs convictions les plus profondes et leurs valeurs les plus sûres, pour oublier ce qui s'est passé.

Ces actes inexcusables auraient pu être empêchés. Cette violence, hélas, continue; elle est inadmissible et rien ne peut la justifier. Le peuple palestinien n'avait pas besoin de cette terrible épreuve, il aura suffisamment fait de sacrifices, suffisamment présenté de tributs à la paix et à l'indépendance. Qu'on le laisse enfin vivre en paix et qu'on le laisse panser ses profondes blessures.

Tout ce qui s'est passé est tellement horrible que les responsables devraient avoir honte. Ils doivent pourtant savoir que ceux qui ont déclenché l'événement et les massacres voulaient sans aucun doute détruire tous les efforts de paix entrepris jusqu'à ce jour, et ils ont presque réussi. En tout cas, ils auront détruit en partie le grand capital de confiance déjà très largement entamé.

C'est aussi grave, aussi répréhensible que ces victimes soient tombées sous les balles de la police. La communauté internationale doit comprendre que si la paix, qui a été à nouveau compromise, ne voit pas bientôt le jour et n'est pas protégée par tous, c'est l'avenir proche et lointain de toute cette région chère à nos coeurs, qui sera condamné.

Le Maroc, en présentant ses condoléances aux familles des martyrs, réaffirme son appui au processus de paix, et estime qu'il ne peut y avoir de paix juste, durable et globale dans cette région que si les principes issus de la Conférence de Madrid sont respectés, notamment celui de la terre contre la paix, et les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) sont intégralement mises en oeuvre, de manière à aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits légitimes et inaliénables et, en premier lieu, son droit d'établir son État indépendant sur son territoire, avec comme capitale Al Qods Al Charif.

Nous formulons nos meilleurs voeux pour que les rencontres qu'un certain nombre de pays comme la France, les États-Unis et l'Égypte essayent d'organiser, soient couronnées de succès car il n'y a pas d'autre alternative à l'impérieuse nécessité de poursuivre le processus de paix, quels que soient les obstacles dressés sur son chemin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Tadmoury (Liban) (*parle en arabe*) : Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider cette séance et nous sommes certains que grâce à votre sagesse, les travaux du Conseil aboutiront à une conclusion fructueuse.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour discuter des événements dangereux et sanglants qui sont survenus à Al Qods Al Charif et dans les autres territoires occupés de Palestine. Une fois encore, le monde est témoin de l'attitude atterrante d'un représentant officiel israélien, le chef du parti du Likoud, qui est connu des Libanais pour l'invasion de notre pays par Israël en 1982. Le peuple libanais ne pourra

jamais oublier les images des massacres et des tragédies qu'il a infligés aux Libanais et aux Palestiniens. Cet homme a commis un acte de provocation le 28 septembre dernier – la profanation d'Al-Haram Al-Sharif – dans le cadre d'un scénario savamment orchestré, en vue de saper les espoirs de paix. Il est bien conscient des conséquences de ses actes qu'il a commis en collusion avec les autorités israéliennes et sous leur protection. Il a mené des campagnes de répression sanglantes qui continuent de faire de nombreuses victimes innocentes parmi les enfants notamment. Nous avons tous été choqués par ces meurtres.

Le Liban condamne la poursuite des campagnes d'agression sanguinaires menées par Israël contre le peuple palestinien et il prie instamment le Conseil d'obliger Israël à respecter la quatrième Convention de Genève de 1949 et les protocoles qui s'y rapportent, ainsi que la Convention de La Haye de 1907.

Je voudrais rappeler à tous ceux qui sont présents ici qu'Israël n'a nullement le droit d'agir comme il l'entend avec la ville d'Al Qods et les territoires arabes occupés. Il ne peut imposer sa volonté au mépris des dispositions contenues dans les résolutions internationales qui ont force de loi et du canevas de paix défini lors de la Conférence sur le Moyen-Orient – faisant échouer les négociations pacifiques en fomentant des troubles internes, préférant la logique de la force à celle de la justice et du droit et ignorant les droits de l'homme qui sont bafoués de manière flagrante, comme jamais auparavant, à Al Qods et dans les autres territoires occupés.

Al Qods Al Charif revêt une signification particulière pour notre pays. Ses lieux saints sont anciens et remontent à l'histoire de la civilisation. Nous sommes tristes de voir Al Qods Al Charif en proie à un bain de sang et nous attendons une paix juste dans le cadre de la légitimité internationale. Aujourd'hui, plus que jamais encore par le passé, le Conseil de sécurité doit s'efforcer de faire cesser les provocations délibérées qui sont faites à Al Qods Al Charif, de mettre fin à la violence déclenchée par Israël, de créer les conditions nécessaires pour que les deux coparrains du processus de paix et l'Union européenne ramènent les parties au conflit arabo-israélien à la table des négociations en vue de parvenir à une solution juste et globale sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et de faire en sorte que les Palestiniens puissent exercer leur droit à revenir dans leurs foyers conformément aux dispositions de la résolution 194 (III).

Les conditions nécessaires au rétablissement la paix sont à présent bien connues. L'opposition et le Gouvernement israélien feraient bien de comprendre que le fait de persister à faire usage de la violence ne mènera jamais à la paix et à la sécurité auxquelles nous aspirons tous. Ils doivent tirer les leçons de leurs expériences récentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Liban des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous remercie en outre d'avoir convoqué cette séance pour examiner la question délicate du Moyen-Orient qui est d'une actualité brûlante.

Le Moyen-Orient connaît une fois de plus une nouvelle flambée de violence. Les balles n'ont même pas épargné un jeune garçon de 12 ans, Mohammed Jamal Al-Durra. Le Népal est choqué par la perte de tant de vies innocentes causée par la violence qui s'est déchaînée de part et d'autre à Jérusalem et dans d'autres endroits de la Rive occidentale et de Gaza. Il adresse ses condoléances sincères aux familles de ceux qui ont été tués dans ces affrontements.

Nous avions tous espéré, non sans quelque raison, que le Moyen-Orient allait bientôt voir le début de la paix. Cependant, l'éruption récente de la violence est un rappel troublant que le processus de paix au Moyen-Orient demeure précaire. Certaines personnes ne seraient pas mécontentes de voir ce processus échouer.

Nous estimons qu'une enquête approfondie doit être menée sur cette explosion de violence et nous pensons que tous ceux qui sont responsables d'avoir précipité ces événements doivent être tenus responsables de leurs actes. L'utilisation excessive de la force pour contrôler les manifestations a détérioré le climat, qui permettait d'améliorer la situation et de remettre le processus de paix sur la bonne voie. Le Népal prie instamment toutes les parties d'exercer la plus grande modération pour que cessent les hostilités et pour empêcher que ne capote le processus de paix.

La paix n'est peut-être pas si urgente pour ceux qui entreprennent des excursions mal inspirées dans des zones sensibles et qui sont entourés d'un important personnel de sécurité. Mais elle est indispensable pour l'homme de la rue, qu'il vive en Palestine ou en Israël, pour tous ceux qui sont fatigués de vivre dans la peur, pour les mères dont les enfants courent le risque d'être tués durant un épisode de violence sur le chemin de l'école, pour les veuves qui ont perdu leur mari du fait de la violence, pour les personnes âgées qui sont dans l'incapacité physique de s'écarter rapidement des scènes de violence et pour les enfants, qui devraient avoir devant eux une longue vie pleine de promesses.

Le cycle actuel de violence souligne d'autant plus l'urgence d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Dans ce contexte, le Népal appuie pleinement les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de retourner dans sa terre d'origine, de posséder son propre État indépendant avec Jérusalem comme capitale. Nous demandons également à ce que soient mises en œuvre toutes les résolutions de l'ONU sur la question de la Palestine et sur le retrait d'Israël des territoires occupés.

Le Népal se félicite de la réunion de Paris tenue le 4 octobre, et de la réunion du Caire, qui a lieu aujourd'hui et qui vise à mettre fin à la crise. Nous rendons hommage aux États-Unis pour avoir été à l'origine de ces initiatives. Le Conseil de sécurité doit maintenant agir de manière efficace pour contrôler sans retard cette situation. Le moment est venu de mettre fin aux animosités mutuelles, de bâtir des ponts et d'employer notre énergie et nos ressources à la promotion de la paix et de la prospérité au Moyen-Orient. Toutes les parties doivent exercer leurs qualités de dirigeants pour préserver les réalisations actuelles, pour faire progresser rapidement le processus de paix, notamment au moment où la région est plus près que jamais d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la possibilité d'intervenir, pour la première fois, au Conseil de sécurité des Nations Unies, à propos des déplorables explosions de violence qui se sont récemment produites au Moyen-Orient.

Je me dois, tout d'abord, de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre. J'ai la certitude que, grâce à vos compétences et à votre sagesse diplomatique, les travaux du Conseil trouveront une conclusion fructueuse. Je souhaite également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur du Mali, pour tous les efforts qu'il a déployés au cours de sa présidence durant le mois de septembre. Et je souhaite, bien entendu, féliciter tous les autres membres du Conseil.

Nous sommes profondément choqués par les meurtres injustifiés d'innocents, perpétrés par les soldats israéliens, qui ont déclenché un nouveau cycle de violence et d'usage excessif de la force à Jérusalem-Est. Ces événements tragiques représentent une réelle menace pour la paix fragile et sans cesse recherchée au Moyen-Orient, et démontrent que toutes les parties concernées doivent faire des efforts plus opiniâtres, de manière que les négociations puissent reprendre et le processus de paix, redémarrer.

Nous exprimons nos condoléances sincères aux familles des victimes, tués ou blessés, dans les récents épisodes de violence. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve des plus grandes responsabilité et retenue et de s'abstenir de tout acte provocateur qui ne pourrait que compliquer une situation déjà explosive.

Notre position sur le Moyen-Orient est claire. Nous avons toujours exprimé notre soutien total à un règlement pacifique de la question palestinienne. Nous souhaitons réaffirmer notre appui sans réserve et indéfectible aux droits inaliénables du peuple palestinien, notamment au droit de créer un État indépendant avec Jérusalem comme capitale, et au droit des réfugiés palestiniens de regagner leur patrie, comme l'annonce la Déclaration de Hanoi, adoptée à Hanoi (Viet Nam), en mars 2000, lors de la Conférence des Nations Unies sur les droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous demandons aux deux parties au conflit de déployer tous les efforts nécessaires pour surmonter les obstacles actuels et de poursuivre leurs efforts pour parvenir à une solution juste et durable du conflit. Nous sommes fermement convaincus que le seul moyen de rétablir la paix dans la région passe par une solution fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, sur le principe « terre contre paix » et sur d'autres accords internationaux signés par les parties concernées.

Nous saluons les efforts continus de toutes les parties concernées, à l'intérieur et en dehors du Proche-Orient, afin de relancer le processus de paix. Nous avons la conviction que les efforts en faveur de la paix aboutiront et que le peuple palestinien aura bientôt la possibilité de vivre dans la paix qu'il mérite et pour laquelle il lutte avec tant de courage depuis si longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Viet Nam des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant, inscrit sur ma liste, est M. Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine auprès l'Organisation des Nations Unies à qui le Conseil de sécurité a adressé une invitation au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kébé (Organisation de l'unité africaine) : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre part à cette séance. Je voudrais également vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Connaissant l'engagement et la détermination de votre pays, la Namibie, en faveur des idéaux de l'Organisation des Nations Unies et pour la cause de la paix et de la sécurité dans le monde, il ne fait l'ombre d'aucun doute que, durant ce mois d'octobre, toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil connaîtront des avancées significatives.

Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Moktar Ouane, du Mali, pour les succès enregistrés durant le mois de septembre, dont le plus éclatant aura été sans aucun doute la réunion du Conseil au niveau des chefs d'État.

La situation de violence qui prévaut actuellement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est d'une telle gravité que, si l'on n'y prend garde, elle pourrait compromettre tout le processus de paix que, patiemment et obstinément, la communauté internationale, année après année et effort après effort, a réussi à mettre sur les rails.

Mon intervention dans le débat, cet après-midi, a pour objet principal de vous livrer la déclaration que S. E. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, a rendu publique le 4 octobre 2000 pour marquer la préoccupation de l'OUA devant la gravité des événements qui continuent à secouer cette partie du monde si chère à nos coeurs, à tous.

> « J'ai suivi avec une profonde préoccupation l'escalade déplorable de la violence en Cisjordanie et dans la bande de Gaza où de nombreux Palestiniens et Israéliens ont trouvé la mort, et des centaines de Palestiniens ont été blessés.
>
> Cette situation fait suite à la visite que le général Ariel Sharon, chef du parti israélien du Likoud, a effectuée sous forte escorte militaire à Al-Haram Al-Sharif, l'un des plus importants lieux saints de l'Islam. Le peuple palestinien a vu en cette visite une provocation. Les manifestations qui se sont ensuivies ont dégénéré en affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes. Ces dernières ont tenté de réprimer les mouvements de protestation de manière violente, en ayant recours à une force brutale et excessive, faisant ainsi de très nombreuses victimes.
>
> Je lance un vibrant appel aux autorités israéliennes afin qu'elles prennent toutes les dispositions nécessaires pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de ce dernier regain de violence en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et qu'elles fassent preuve de retenue pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines de part et d'autre.
>
> J'en appelle en particulier aux autorités israéliennes et palestiniennes afin qu'elles créent les conditions propices pour mettre un terme à la violence qui sévit, et qu'elles reprennent les négociations directes en vue de parvenir à une paix globale et durable dans la région. À cet égard, je salue la récente initiative du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et je forme le voeu qu'elle puisse permettre de désamorcer la crise.
>
> Enfin, je tiens à réaffirmer le soutien de l'OUA au peuple palestinien dans la lutte qu'il mène, sous la direction de l'OLP, pour exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris ses droits de revenir dans sa patrie et de récupérer ses biens, son droit à l'autodétermination et à l'instauration d'un État indépendant sur son territoire national, conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. »

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de présenter au Conseil de sécurité cet important message.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Kébé des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous présente mes meilleurs voeux de succès dans votre tâche et je voudrais dire que l'Espagne souscrit à la déclaration faite par le représentant de la France, au nom de l'Union européenne.

L'Espagne est vivement préoccupée par ce qui se passe dans les territoires occupés. Ces événements illustrent clairement la facilité avec laquelle un acte de provocation tout à fait inacceptable et déstabilisateur peut déclencher une vague de violences avec des conséquences tragiques dont on n'a pas encore mesuré la gravité. Dans ce contexte, la réaction disproportionnée des forces de sécurité sert les intérêts de ceux qui souhaitent que la situation devienne totalement incontrôlable.

Nous considérons qu'il y a lieu maintenant que soient adoptées d'urgence, tant par les parties directement responsables que par la communauté internationale, toutes les mesures nécessaires pour réduire les tensions et les violences.

À cette fin, et en cette phase très dangereuse, il s'agit surtout de respecter scrupuleusement le cadre juridique international et le droit international humanitaire. Pour faire cesser la violence, il est également très important que soient respectés les accords conclus par les parties, et que la présence des forces armées soit réduite à un niveau minimal. Il est également fondamental que tous fassent preuve de la plus grande retenue et prudence. De même, l'Espagne estime que la mise en place d'une commission internationale chargée d'enquêter de façon objective sur les faits survenus pourrait contribuer sensiblement à l'atténuation des tensions.

Ce sont là les premières mesures d'urgence qui pourraient, dans le cadre du processus de paix, aider à traiter des causes sous-jacentes de la crise. Le processus de paix ainsi que les principes et les termes de référence établis à la Conférence de Madrid, les résolutions du Conseil de sécurité et les accords ultérieurs constituent l'unique cadre de référence susceptible de réaliser un règlement politique de la crise.

L'Espagne espère que les réunions tenues hier, à Paris, et aujourd'hui, en Égypte, permettront de donner effet aux mesures nécessaires afin que le processus de paix puisse être réactivé car les ennemis de la paix ne doivent pas réussir.

Nous ne devons pas faire le jeu de ceux qui veulent saboter le processus.

Il est essentiel d'aboutir à un accord de paix. Il s'agit d'une exigence pour les Palestiniens, les Israéliens et la communauté internationale. Nous espérons vivement que ces tragiques événements n'ont pas compromis les opportunités dont nous avons tant besoin. Plus important encore, il faut que l'accord, en particulier celui relatif à Jérusalem, soit juste, acceptable et satisfaisant pour les deux parties. C'est la seule façon de garantir sa viabilité et sa durée et de pouvoir assurer la réalisation d'une paix juste, qui constitue l'espoir de tous les peuples de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Malte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Balzan (Malte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et de vous dire mon appréciation d'avoir convoqué cette séance d'urgence sur une question qui a choqué et attristé la communauté internationale.

La vue des incidents en cours dans la région du Moyen-Orient ne peut que souligner l'importance de la reprise des pourparlers de paix qui, malheureusement, ont connu un sérieux revers à un moment où tous les hommes de bonne volonté espéraient vivement que l'on allait enfin pouvoir réaliser la paix globale et durable qui nous échappe depuis si longtemps.

Malte partage les préoccupations déjà exprimées par l'Union européenne concernant les incidents en cours et appuie la demande du Président Arafat pour que soit créée une commission internationale chargée

de déterminer de façon objective les causes profondes et les conséquences de ces incidents, que nous ne pouvons que déplorer fermement.

Malte condamne sans réserve les provocations irresponsables de ces éléments qui sont hostiles au processus de paix, qui ont provoqué les réactions violentes de ces derniers jours qui se sont soldées par les tragiques pertes de vies de civils et de victimes innocentes, y compris des enfants. Je voudrais exprimer nos vives et sincères condoléances aux familles des victimes de ces événements tragiques. En fait, le recours sans honte à la force par ceux qui sont responsables du maintien de l'ordre est une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève. Nous convenons avec le Président Chirac qu'« on ne peut pas lutter contre l'émotion d'un peuple avec des armes ».

Nous ne devons toutefois pas permettre à ces incidents d'annuler ou de saper les progrès réalisés à ce jour dans le processus de paix et nous espérons sincèrement que toutes les initiatives entreprises actuellement pour remettre le processus de paix sur les rails bénéficieront de l'appui et du soutien de tous ceux qui tiennent à ce que l'on parvienne à une paix durable. Les conséquences tragiques de ces événements malheureux ne devraient pas décourager la communauté internationale. Elles ne devraient certainement pas décourager les parties intéressées. Ces conséquences dévastatrices devraient renforcer notre attachement à la réalisation d'une paix globale fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et en respectant pleinement le droit international.

Je voudrais terminer cette brève intervention en appelant, au nom du Gouvernement maltais, à la fin des événements violents actuels et à un retour immédiat à la table de négociation. Ce n'est que par un dialogue constructif et la volonté politique qu'une paix durable, juste et globale pourra être réalisée – une paix qui fera en sorte que tant les Palestiniens que les Israéliens vivent de façon pacifique les uns à côté des autres. Nous ne devons pas abandonner l'espoir, les parties intéressées non plus. Voilà pourquoi il est nécessaire de s'assurer qu'il est mis fin à toutes les actions hostiles qui compromettent la réalisation d'un tel objectif noble. Nous sommes convaincus que la communauté internationale continue d'avoir foi en un règlement pacifique négocié.

Les enjeux sont peut-être élevés, mais le prix de la paix n'est jamais trop élevé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Malte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Lancry (Israël) : Monsieur le Président, je vous remercie de la possibilité d'une déclaration complémentaire que vous m'attribuez. Cette déclaration, je la souhaiterais aussi peu réactive que possible, en dépit du contexte particulièrement difficile qui la génère.

Pour faire avancer la logique de paix envers et contre toutes dérives et régressions qui viennent à rythmer, dans de douloureux et tragiques épisodes, le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, il importe d'adopter une retenue salutaire dans les actes comme dans le discours. Dans notre esprit, un choix s'impose : le langage de paix, la pédagogie de paix ne peuvent charrier une rhétorique chauffée à blanc. Je souhaiterais donc délibérément introduire un effet de sourdine à ma parole pour n'exprimer de voix vive que des convictions aussi urgentes que nécessaires.

En premier lieu, l'arrêt total et immédiat de la violence, apte à fournir un support concret et psychologique adéquat aux consultations de Paris et de Sharm el-Sheikh entre les partenaires à la paix que nous sommes.

Seule une vision abusivement simpliste et réductrice, seule une perception obstinément unidimensionnelle pourrait désigner Israël en responsable exclusif de la dégradation dramatique que nous confrontons. Désormais, et avec le recul, chacun le sait et le comprend mieux. La réalité est autrement plus complexe que le cliché ici systématiquement cultivé autour d'une machine de guerre israélienne lancée contre des civils palestiniens sans défense.

II s'agit, bien au-delà de jeunes Palestiniens lanceurs de pierre, d'actes de violence palestiniens perpétrés par les milices armées du Tanzim et par la police palestinienne. Cette violence palestinienne armée, organisée, dans sa composante civile ou militaire, relève directement de la hiérarchie de l'Autorité palestinienne et agit dans sa stricte obédience. Cette campagne constitue en elle-même une source permanente de provocations et pèse lourdement sur le cours tragique des événements.

D'ailleurs, même M. Marwan Barghouti, membre du Parlement palestinien et chef du Tanzim, n'en fait pas un secret. Son récent appel au meurtre généralisé

des Israéliens se fonde sur la milice dont il dispose et du feu vert de l'Autorité palestinienne dont il bénéficie. En d'autres temps, et dans un contexte autrement plus porteur, j'ai eu personnellement l'occasion de faire avancer la paix, avec le même Marwan Barghouti, lors de multiples colloques israélo-palestiniens en Grèce, ou comme membres fondateurs de l'Alliance israélo-arabe pour la paix à Copenhague.

La visite de M. Ariel Sharon a été désignée par la plupart des intervenants à cette discussion du Conseil de sécurité comme la cause majeure de l'embrasement de ces derniers jours. D'aucuns sont allés même jusqu'à imaginer une collusion préméditée entre M. Sharon et le Premier Ministre Barak afin de mieux établir le droit israélien à la souveraineté sur le mont du Temple. D'autres y ont vu l'infâme exercice d'une profanation des lieux sacrés de l'islam.

Ces assertions nous semblent d'un tel excès qu'elles méritent l'enregistrement afin d'être, une à une, rendues à leur irréfragable contenu.

D'abord, la visite de M. Sharon, quelles que soient ses motivations et connotations, s'est déroulée selon les principes fondamentaux de la démocratie israélienne. Une perception claire et introublée de la démocratie israélienne pourrait permettre, à ceux désireux de répondre à un devoir d'objectivité, de nuancer leur jugement et d'en écarter autant de présupposés entièrement infondés.

Enfin, c'est dans le respect absolu de l'islam et de ses lieux saints – Al-Haram Al-Sharif notamment – que je souhaiterais apporter une contribution à ce débat sérieux et grave. Le mont du Temple est aussi le saint des saints, le premier haut lieu du judaïsme. Face à l'essai d'occultation de cette révélation première, méthodiquement entretenu ici ou ailleurs, il nous importe d'affirmer que le mont du Temple, sacré pour l'islam dans son versant Al-Haram Al-Sharif, l'est également pour le judaïsme dans ses strates antérieures, dans ses nappes fondatrices de l'identité et de la mémoire juive.

Ce rappel, nous le trouvons nécessaire non seulement pour les fins qui nous concernent ici et maintenant, mais aussi pour le dialogue en vue de la paix – de cette paix définitive entre les Palestiniens et nous. Seule une prise en charge et une conciliation des fonctions symboliques et des fonctions politiques des uns et des autres, pourra permettre à la paix d'advenir.

Les négociations de Camp David, comme celles qui ont suivi, ont enregistré des progrès aussi fulgurants qu'inédits directement inspirés de la politique de paix du gouvernement Barak. Au cours de ces négociations, l'intouchable devint tangible, l'interdit devint palpable, certaines inhibitions colossales furent levées.

C'est précisément dans cette étape cruciale que nous nous trouvons. Le Président Arafat et ses négociateurs ne le savent que trop bien. La communauté internationale en fut le témoin lors du Sommet du Millénaire. Le Président Arafat, comme le Premier Ministre Barak, sont convoqués par l'histoire pour contracter la paix réelle, c'est-à-dire celle qui ne pourra que contenir tous les rêves et toutes les utopies des uns et des autres.

Cette discussion en plusieurs volets au Conseil de sécurité est on ne peut plus grave et amère. Il importe pour autant qu'elle fût assainie de quelques-unes de ses scories, de certains de ces lambeaux délirants. La rhétorique, même blindée, ne saurait durablement contenir toute trame calomnieuse. Ainsi en est-il des insinuations biaisées ou plus directes au régime nazi, froidement conçues par les délégations de Bahreïn et de la Libye, ou encore le déni du droit à l'existence d'Israël requis par la délégation iranienne. Quant à l'Algérie, nous lui souhaitons de tout coeur qu'elle puisse décréter la fermeture de ses « boucheries » multiples sur son propre territoire. Cela la mettrait certainement en meilleure adéquation morale quand elle a à dénoncer l'existence de « boucheries » ailleurs.

Dans cette période malheureuse et tragique que traverse la relation israélo-palestinienne, un besoin de compassion n'est en rien mièvre ou superflu. Comment ne pas compatir, non point dans la condescendance ou l'arrogance, mais dans le langage du cœur, à la vive émotion du Représentant permanent de la Palestine, l'Ambassadeur Nasser Al-Kidwa, lors de son intervention de mardi dernier. Comment ne pas compatir, l'âme rompue, devant la mort bouleversante du jeune Mohamed Jamal Al-Durra. C'est avec les Palestiniens, et non contre eux, que nous le pleurons, comme nous pleurons nos morts.

À ce stade, Monsieur le Président, je voudrais appeler de tous mes vœux le retour au calme et l'avènement rapide de la paix. Ce processus de paix israélo-palestinien n'est pas encore tout à fait exempt de toute contradiction. Par moments il nous rapproche; en d'autres il nous éloigne. Notre guérison commune,

notre salut, doivent se faire dans la paix avec le lointain et avec le proche.

Le sens de ce propos – de ce dernier propos – je voudrais le rendre en conclusion en hébreu et en arabe pour à la fois signifier le voisinage viscéral de ses deux langues et le désir de symbiose qui nous anime.

(parle d'abord en hébreu, puis en arabe)

La paix avec le lointain et avec le proche, dit Dieu.

Le Président (parle en anglais) : L'Observateur permanent de la Palestine a demandé à prendre la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) *(parle en arabe)* : Nous aurions pu évidemment épargner cette déclaration supplémentaire aux membres du Conseil, mais je dois naturellement me prononcer sur certains points qui ont été soulevés.

Permettez-moi de commencer par informer le Conseil de quelques incidents qui se sont produits aujourd'hui. Je cite une agence de presse en anglais :

(parle en anglais)

> « Un Palestinien âgé d'une vingtaine d'années a été frappé au coeur par une balle à Beit Jala, une ville de Cisjordanie prés de Bethlehem. Le directeur de l'hôpital de Beit jala a déclaré qu'un blessé au moins, admis à l'hôpital, a été atteint d'une balle *dum-dum*, destinée à exploser dans le corps. Des témoins ont déclaré qu'un autre Palestinien a été tué au moment où il essayait de retirer un drapeau israélien d'un poste militaire au croisement de Netzarim. »

(parle en arabe)

Netzarim est une colonie qui se situe, que l'audience le croit ou non, au coeur de Gaza. Elle est pratiquement déserte, mais sa principale occupation consiste à rendre la vie des Palestiniens à Gaza presque impossible.

Les événements d'aujourd'hui se sont déroulés, en dépit des efforts déployés hier à Paris ou aujourd'hui à Sharm el-Sheikh. Beaucoup, parmi les orateurs qui se sont adressés au Conseil, ont formulé l'espoir que ces efforts seraient couronnés de succès. Malheureusement, ces efforts n'ont donné aucun résultat particulièrement positif. Aucun accord n'a été conclu à la réunion de Paris, essentiellement du fait du rejet par Israël de l'idée d'une Commission internationale d'enquête.

Ce qui est plus regrettable encore c'est que M. Barak ne s'est pas rendu à Sharm el-Sheikh, bien que le Président Yasser Arafat et Mme Albright s'y soient déplacés. La réunion quadripartite n'a pas eu lieu. C'est une preuve de plus, s'il en fallait, des intentions d'Israël.

En ce qui concerne la visite faite par Ariel Sharon, dont on connaît bien le passé, et la mention qui a été faite à la démocratie israélienne, je n'ai pas l'intention de me lancer dans un dialogue sur la nature de la démocratie et son mode de fonctionnement, surtout lorsque ce sont les relations arabo-israéliennes qui sont concernées – ce n'est pas une question à discuter au Conseil aujourd'hui – mais il suffit de dire que nous parlons de territoires occupés. Nous parlons du secteur oriental occupé de Jérusalem auquel s'applique, selon 24 résolutions du Conseil, la quatrième Convention de Genève. Face à ces 24 résolutions du Conseil, le représentant d'Israël vient nous dire qu'Israël agit en conformité avec la démocratie israélienne dans cette partie du territoire, au lieu de parler de respect du droit humanitaire international, de la quatrième Convention de Genève et des obligations contractées par Israël en tant que force d'occupation. Al-Haram Al-Sharif, troisième lieu saint de l'Islam, fait partie de Jérusalem-Est, qui fait elle-même partie du Territoire palestinien occupé. C'est un lieu qui appartient aux musulmans et qui doit donc se trouver sous la souveraineté musulmane palestino-arabe. Et jamais, ni maintenant ni à l'avenir, nous n'accepterons la moindre prétention de souveraineté d'Israël sur cette zone. En revanche, nous avons dit que nous étions disposés à accepter le contrôle d'Israël sur le Mur des lamentations, en dépit du fait qu'il soit situé dans le secteur oriental occupé de Jérusalem. Nous avons accepté cela par respect pour les croyances religieuses de l'autre partie, indépendamment de nos idées ou de nos sentiments en la matière. Or Israël fait valoir maintenant ses droits sur Al-Haram Al-Sharif, ce qui ne peut être interprété que comme un désir de modifier le statu quo, peut-être en profanant à l'avenir les lieux saints existants. Nous ne pensons pas que cela ait un rapport avec un quelconque sentiment religieux sincère.

Le représentant d'Israël, l'Ambassadeur Lancry, a dit combien les autres Israéliens et lui-même avaient été émus de la mort du jeune Mohammed Jamal Al-Durra. Je ne nie pas l'existence de ces sentiments et de

ces émotions exprimées, dont nous acceptons l'expression. Mais quelle est la différence fondamentale entre Mohammed Jamal Al-Durra et les autres meurtres, notamment ceux d'enfants? Qu'est-ce qui différencie Mohammed d'Ahmed, ou d'Ali, ou d'un autre? La principale différence, c'est qu'en l'occurrence, il y avait une caméra d'Antenne 2 (Canal France) qui a filmé cet acte de barbarie israélienne. Et c'est donc ce film, et non la vérité, qui a provoqué l'émotion d'Israël. C'est profondément déplorable et cela montre bien qu'Israël est décidé à refuser catégoriquement d'assumer la responsabilité des crimes qui se sont produits.

Nous espérions entendre Israël accepter ses responsabilités, non seulement vis-à-vis de Mohammed Jamal Al-Durra, non seulement à cause des caméras qui ont surpris la scène, mais dans tous les autres cas de meurtres également. Nous espérions entendre une excuse d'Israël aux familles des victimes. Cela n'a pas eu lieu. Voilà ce qui confirme que la communauté internationale doit assumer ses responsabilités en mettant un terme à ces crimes, en imposant la convocation d'une commission d'enquête internationale chargée d'établir la vérité, et en châtiant les responsables afin que ce type de crimes ne se reproduise plus à l'avenir.

Pour ce qui est des allégations israéliennes concernant l'« incitation » à la violence de la part des Palestiniens ou ce qu'il appelle un plan orchestré, etc.

Dans notre déclaration au Conseil, nous avons dit que seuls ceux qui sont incapables de voir, ou seuls des racistes peuvent faire de telles allégations. Maintenant, il ne nous reste plus qu'à ajouter la stupidité à cette liste, qui peut donner le courage de faire cette allégation. Pourquoi? Parce qu'il y a maintenant beaucoup de caméras sur place, et pas seulement celle qui a pris sur le vif le meurtre de Mohammed Jamal Al-Durra. Et avec ces caméras, une grande part de la vérité commence maintenant à apparaître au monde entier.

Cette scène horrible s'est passée en Israël. Est-ce que l'Autorité palestinienne a pu planifier ou orchestrer des événements survenus sur le sol israélien? A-t-elle incité les arabes israéliens à faire cela? Alors, pourquoi y a-t-il 11 morts et plus de cent blessés parmi les arabes israéliens? Israël doit s'abstenir séance tenante d'invoquer des allégations éhontées de cet ordre. Ce serait peut-être un premier pas réel vers la vérité et vers une reconnaissance de l'humanité de l'autre partie. De même, cela pourrait être une façon pour Israël de commencer à assumer ses responsabilités. Faute de quoi, il ne pourra pas prétendre qu'il veut faire la paix avec le peuple palestinien. Il serait impossible dans ces conditions de prétendre vouloir la paix.

Des efforts importants sont déployés actuellement pour permettre au Conseil d'adopter une position claire, constructive et utile conforme à ses obligations et dans l'intérêt de la justice et de la paix dans la région. À cet égard, nous tenons à remercier les membres du Conseil qui sont également membres du Mouvement des pays non alignés d'avoir élaboré le projet de résolution. Nous sommes très reconnaissants des consultations qui se sont tenues sur ce point. Nous espérons que le Conseil pourra prendre des mesures et demander d'urgence une enquête internationale sur les incidents de ces derniers jours.

Pour terminer, nous exprimons notre reconnaissance la plus profonde à tous les États membres du Conseil, ainsi qu'à tous les autres participants qui ont pris part au débat des trois derniers jours. Ils ont tous pris la parole, à tout le moins, pour défendre les valeurs de l'humanité, et pour faire en sorte que la justice l'emporte dans le monde entier.

Le Président *(parle en anglais)* : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je tiens à informer les membres du Conseil que j'entends tenir des consultations plénières ce soir à 22 heures, afin d'examiner le projet de résolution sur lequel nos experts travaillent actuellement.

La séance est levée à 17 h 25.

